Mercredi 4 Juin 2025

L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, le maire informe que chaque élu local s'engage à faire connaître avant le débat et le vote, toute possibilité de conflit d'intérêt, que ce soit pour des intérêts personnels ou autres (associations, artisans).

Objet :Caméras + éclairage parking terrain :

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal le projet de sécurisation du village qui consiste en l'installation de caméras supplémentaires ainsi que la mise en place d'éclairage sur le terrain du stade jouxtant la maison des associations. Le devis de l'EURL PIOCH s'élève à 19254 euros HT et celui de JD2M à 27476 euros HT.

Afin de mener à bien ce projet, la commune va demander à la CCRLCM le fond de concours.

Le conseil municipal vote pour le projet au moins disant. 2 abstentions, Mme Hernandez et Mme Alvarez.

Objet : Désherbeur :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de désherbeur.

Le montant total de l'achat est de 13850 € HT qui comprend le désherbeur ainsi qu'une rallonge qui permettra d'accéder à toutes les rues du village.

Le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Objet : Interdiction de stationner rue du Romarin :

Monsieur le Maire, afin de faciliter la circulation ainsi que l'accès des secours au terrain de sport, au city stade et la maison des associations, propose d'interdire totalement le stationnement sur la rue du Romarin. Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à prendre l'arrêté.

Objet : Rue de la paix et rue de la république :

Une riveraine de la rue de la paix est venue en mairie demander à ce que la mairie réalise un marquage avec des bandes jaunes au sol afin d'empêcher les gens de se garer suite aux nuisances et à la difficulté de circuler. Les lignes jaunes seraint du n°18 au n° 22 et devant le n°2 rue de la pompe.

Une autre personne souhaite réaliser la même opération car elle ne peut pas sortir de son garage rue de la République (devant le local des infirmières).

Objet : Sécurisation route départementale :

Suite à la visite d'un ingénieur du département et du directeur du SIC, il conviendrait de faire des modifications sur les routes départementales qui traversent la commune :

Avenue Henri Bataille :

- création d'une écluse avec arrêt de bus entre la mairie et le croisement avec la rue camille Pelletan avec un abri bus
- création d'une écluse entre la rue Quartier des genêts et la rue Chemin des Pins
- Enlever la chicane avant la rue Quartier des oliviers car elle est non conforme et la remplacer par une écluse

Avenue Camille Pelletan :

- laisser le car de ramassage scolaire bloquer la rue, car cela sécurise la sortie des élèves, mise en place de panneaux lumineux aux deux entrées de la rue durant la sortie des écoles. Le département nous propose avant ces travaux de refaire l'ensemble de la chaussée sur l'avenue Henri Bataille.

Objet : stationnement des camions :

Des camions stationnent sur l'Avenue Henri Bataille empiétant sur le bas côté et affaissant ce dernier, et obligent aussi les piétons à passer sur la route. Des plots seront implantés afin d'empêcher tous les véhicules de chevaucher sur le trottoir et de sécuriser l'accès piéton.

Le conseil est pour (2 abstentions : Alvarez et Favrie)

Objet : Maison des associations :

Monsieur le Maire fait la présentation d'une partie des aménagements de la future maison des associations. Ils seront disponibles et visibles au secrétariat.

Objet : parcours sportif :

Monsieur le maire informe que les agrès du parc sportif vont bientôt être installés sur les pistes DFCI du massif de la Bade ainsi que l'implantation de bancs et chaises. Il faudrait 5 bancs à 400 euros et 2 tables à 600 euros.

Afin de laisser cet espace forestier le plus naturel possible, il est demandé d'enlever les structures en plastique et autres qui dégradent l'environnement et de ne pas peindre les roches.

Objet : plantation d'arbres :

Suite à notre demande concernant la plantation d'arbres sur la commune, nous avons reçu une réponse positive du département qui viendra avec un technicien pour nous conseiller et nous proposer des arbres gratuits des pépinières départementales.

Objet : lotissement de l'Alaric :

De nouvelles incivilités ont eu lieu sur le site du lotissement et habitat Audois et ce à l'encontre de d'un administré par deux jeunes du quartier. Le policier municipal est intervenu auprès de deux familles.

Objet : Proposition de changement d'entreprise de contrôle :

Monsieur le Maire propose de prendre la société DEKRA à la place de l'Apave pour le contrôle des installations électriques, de l'aire de jeu pour enfants et des engins de levages.

Le conseil municipal est pour à l'unanimité.

Objet : animation du 14 juillet :

Monsieur le Maire propose une animation par l'entreprise "Soir de fête" pour le 14 juillet après-midi.

Le conseil est d'accord pour cette animation et pour voir les conditions d'annulation.

Objet : divers :

- Vendredi 13 Juin à 19h, photo avec les pompiers de Lézignan pour le calendrier 2026.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal que le cabinet d'avocat, qui nous représente dans le litige qui nous oppose à Environnement Bois Energie suite à la dégradation de chemins, nous informe de la poursuite de son action..
- Pour la soirée cinéma: un petit truc en plus et la date le 5 août.
- Suite à la demande de certains habitants, nous confirmons que la commune est correctement approvisionnée en eau potable grâce au SIAERO.

La séance est levée à 19h30.

LE CONSEIL MUNICIPAL LE MAIRE